



Ecole
Supérieure
Art
Avignon

École supérieure d'art Avignon
500 chemin de Baigne-Pieds
84000 Avignon
Tel : 04 90 27 04 23

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 16 SEPTEMBRE 2026

DÉLIBÉRATION N°2

Lutte contre les violences sexistes et sexuelles

Membres présent.es :

- Damien Malinas, Président de l'ESAA
- Michèle Nesme, Vice-Présidente de l'ESAA, et conseillère municipale en charge de l'enseignement supérieur et de la prévention de la délinquance,
- Violeta Lukic, conseillère municipale en charge de la Culture,
- Vincent Fuchs, conseiller municipal en charge de la Vie associative et événements,
- Julien Gallon, personnalité qualifiée Ville,
- Laetitia Herbette, représentante des personnels techniques et administratifs,
- Benoit Pype, représentant des enseignant.es,
- Hervé Giocanti, représentant des enseignant.es,
- Victor Mulé, représentant des étudiant.es CR,
- Dalia Messara, Conseillère Enseignement supérieur DRAC PACA
- Monsieur Laurent Rochut, adjoint au Maire
- Marie-Garance Massal, représentante des étudiant.es Création

Sont excusé.es :

- Viviane Savoye, conseillère municipale en charge de l'artisanat et urbanisme commercial,
- Corinne Moulin, conseillère municipale en charge des bibliothèques,
- Thierry Suquet, préfet de Vaucluse
- Bruno Portet, directeur de la Culture

Procurations :

- Monsieur le Préfet à Madame Messara,
- Madame Moulin, conseillère municipale à Madame Nesme

Soit 12 votants + 2 pouvoirs.

Lors des assises de l'ANDEA en décembre 2025, les représentant.e.s étudiant.es de l'ANDEA ont attiré l'attention des pouvoirs publics sur les cadres de travail parfois dégradés dans certaines écoles d'art et sur la nécessité de favoriser le dialogue entre les personnels et les étudiant.e.s sur la lutte contre les violences sexistes et sexuelles (VSS) et aussi entre étudiant.e.s.

Cette attention est au cœur du fonctionnement de l'Ecole d'art d'Avignon depuis plusieurs années maintenant. Les services ont notamment pu nouer des partenariats avec les acteurs du champ

social (CDIFF 84, Planning familial, Association Noustoutes, EGAE, etc.) et gérer les situations parfois de complexité liées à des VSS.

L'ESAA dispose des ressources juridiques et des liens utiles pour accueillir la parole et orienter les personnes en cas de problème. Aucune situation connue n'est laissée sans traitement.

Un travail est par ailleurs mené au sein du groupe de recherche sur la question des violences institutionnelles et de l'inclusion dans le cadre du projet Landing Zones (Unruly Ecologies. Art, Attention, Neurodiversity).

Depuis 2017, le ministère de la Culture a fait de la lutte contre les violences et le harcèlement sexistes et sexuels (VHSS) une priorité de son action. Il a notamment mis en place des dispositifs de sensibilisation, de formation et de prévention, ainsi qu'une cellule de signalement et d'accompagnement juridique et psychologique destinée aux agents de ses services et établissements ainsi qu'aux étudiantes et étudiants des écoles de l'enseignement supérieur Culture.

L'École des Beaux-Arts, établissement d'enseignement supérieur Culture, entend s'inscrire pleinement dans cette dynamique et formaliser, par la présente délibération, les dispositifs qu'elle met en œuvre en faveur de l'égalité et de la lutte contre les violences sexistes et sexuelles.

Vu le Code de l'éducation ;

Vu le Code du travail, notamment les articles L. 1153-1 à L. 1153-6 relatifs au harcèlement sexuel et aux agissements sexistes ;

Vu la Loi n° 2018-703 du 3 août 2018 renforçant la lutte contre les violences sexuelles et sexistes ;

Vu le plan de lutte contre les violences et le harcèlement sexistes et sexuels dans les arts visuels du ministère de la Culture, en date du 5 janvier 2023 ;

Vu le règlement intérieur de l'École des Beaux-Arts ;

Considérant qu'il appartient à l'École de définir des mesures concrètes de prévention, de formation, de sensibilisation, de signalement et de suivi pour lutter efficacement contre les VSS ;

La désignation d'un référent RPS et de lutte contre les violences sexistes et sexuelles

L'encadrement assure un rôle central dans la mobilisation et le suivi des salariés en raison de leur connaissance des pratiques terrain. Par une bonne gestion d'équipe favorisant un climat de confiance, l'encadrement permet l'expression des agents de l'ESAA et la limitation des comportements et situations à risque, dans le cadre d'un dialogue constant.

L'employeur a par ailleurs une obligation générale de prévention du harcèlement. De plus, en matière de harcèlement sexuel, la Loi lui impose également de mettre fin aux agissements et de sanctionner leur auteur.

A ce titre, l'ESAA a désigné Madame Raphaëlle Mancini, secrétaire générale comme référent chargé d'orienter, informer et accompagner les salariés en matière de lutte contre le harcèlement moral et/ou sexuel et les agissements sexistes. A ce titre, elle est amené à proposer :

- la réalisation d'actions de sensibilisation et de formation auprès des salarié.es et du personnel encadrant ;
- l'orientation des salariés vers les autorités compétentes au besoin ;
- la réalisation d'enquêtes internes en cas de signalement de faits de harcèlement - sexuel ou autre – à l'ESAA.

Des personnes ressources tuteurs.trices-étudiant.es (3 par an) peuvent par ailleurs orientées les étudiant.es vers l'administration pour connaître les dispositifs en vigueur. Ce dispositif est financé en grande partie par le ministère de la Culture.

Dans le cadre du dispositif interne, l'école accueille une psychologue qui peut être saisie par téléphone ou par mail de manière anonyme.

L'ESAA confirme pour le nouveau cycle scolaire un espace d'écoute et de dialogue ouvert à l'ensemble de sa communauté : personnels administratifs et techniques, enseignants, étudiants. Cet espace est situé au 1er étage du site de Baigne-Pieds (bureau à droite avant l'entrée du couloir conservation-restauration). Il est animé par un psychologue du travail agréé par le Centre de gestion du Vaucluse.

Pour prendre RDV, la personne doit joindre directement Madame Marchand, psychologue aux coordonnées suivantes : rdvpsychologuedutravail@gmail.com. L'administration de l'ESAA n'intervient pas dans la prise et la gestion des RDV ni dans le suivi de ces consultations qui sont entièrement confidentielles.

La valorisation des dispositifs nationaux portés par le Ministère de la Culture

Dispositifs de signalement et d'accompagnement rappelés aux étudiant.es

L'école rappelle aux personnels et aux étudiantes et étudiants qu'ils peuvent, en complément du protocole interne, s'adresser aux ressources suivantes :

- La cellule de signalement et d'accompagnement juridique et psychologique du ministère de la Culture, mise en place depuis 2017 pour les agents des services et établissements du ministère ainsi que pour les étudiantes et étudiants des écoles de l'enseignement supérieur Culture.
- Le numéro d'écoute gratuit et anonyme opéré par Audiens avec le soutien du ministère de la Culture (01 87 20 30 90, du lundi au vendredi de 9h à 13h et de 14h à 20h, ou par courriel à violences-sexuelles-culture@audiens.org), qui propose un soutien psychologique et une orientation juridique aux professionnel·le·s et étudiant·e·s du secteur culturel.
- Les numéros nationaux d'aide aux victimes de violences sexistes et sexuelles (3919 – Violence Femmes Info ; 116 006 – France Victimes).

Un plan de formation triennal

Malgré les fortes contraintes financières, l'ESAA intègre dans son plan de formation des jours de formation à l'ensemble de sa communauté dédiée aux questions de lutte contre les discriminations et contre toute forme de violence notamment lors de la semaine d'intégration.

En 2026, l'ESAA a sollicité le Planning Familial d'Avignon pour 3 temps de formation :

- en faveur des étudiant.es,
- en faveur des personnels enseignant.es,
- en faveur des personnels techniques et administratifs.

Planning Familial de Vaucluse
2 Place Alexandre Farnèse - 84000 Avignon - 04 90 87 43 69

Vous trouverez en pièce jointe le devis engagé par l'ESAA pour mettre en œuvre ces formations. Cette formation sera financée pour partie par l'aide du ministère de la Culture (programme 361 destinés à l'accompagnement de la vie étudiante).

Des projets pédagogiques au service des pratiques critiques

L'école développe dans le cadre de sa formation des ateliers de recherche et de création en intégrant les pratiques critiques dans l'art.

Ainsi, L'ESAA participe au Forum Santé vous bien du Conseil local en santé mental d'Avignon organisé à la Villa Créative le 8 octobre 2026 en activant une zone d'atterrissage temporaire (ZAT) dans le cadre du programme de recherche « Landing Zones ».

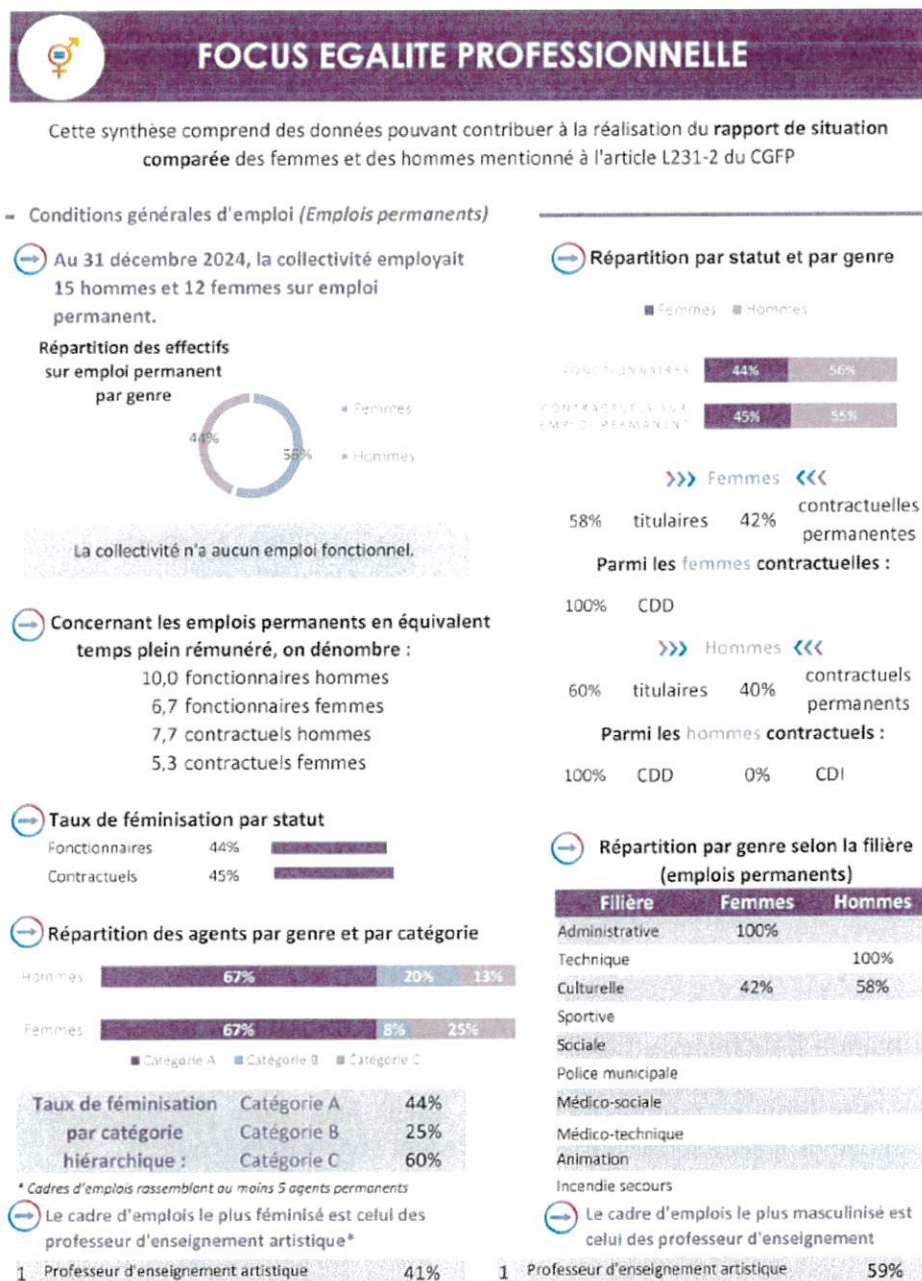
Landing Zones est un projet de recherche artistique mené en collaboration avec des partenaires européens : l'École Nationale Supérieure des Beaux-Arts de Lyon, l'Université d'Aarhus au Danemark et l'Umjetnički Paviljon (Art Pavillion) de Zagreb, Croatie.

Pour le Forum « Santé Vous Bien », *Landing Zones* propose un espace de repos à l'écart du fourmillement d'activités et d'informations du forum. Un espace silencieux (ou très calme) pour venir se déposer et se détendre quand le besoin se fait sentir. L'équipe de l'école Supérieure d'Art d'Avignon vous accueille dans sa zone molle et douce, composée de matelas, de coussins, de couvertures, de masques anti-lumière et de stim toys.

Rapport annuel en matière d'égalité hommes-femmes

En application de la Loi n°2014-873 du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes (articles 61 et 77 de la Loi), les communes et leurs établissements de plus de 20 000 habitants, les Départements et les Régions doivent présenter à l'assemblée délibérante un rapport annuel en matière d'égalité entre les femmes et les hommes. Ces éléments sont intégrés dans le RSU présenté chaque année au Conseil d'administration.

Vous trouverez les éléments du RSU 2024 ci-dessous :



Le RSU présente notamment la politique des ressources humaines de l'EPCC sous l'angle de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes : recrutement, formation, temps de travail, promotion professionnelle, conditions de travail, rémunération, articulation vie professionnelle/vie personnelle.

Le Conseil d'Administration, en date du 16 septembre 2026 après en avoir pris connaissance, acte de l'ensemble des informations transmises concernant les dispositifs mis en place au service de la lutte contre les violences sexistes et sexuelles et en faveur de l'égalité.

Vote	
Nombre de participants	14
Nombre de votants	14
Pour	14
Contre	0
Abstention	0

Le Président du Conseil d'administration
Damien Malinas



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Nîmes (16 avenue Feuchères – CS 88010 – 30941 Nîmes CEDEX 09 – Tél. : 04 66 27 37 00 – Fax : 04 66 36 27 86 – greffe.ta-nimes@juradm.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le tribunal Administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet : www.telerecours.fr